



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
01 BP 363 Cotonou
BENIN
Tél. : + 229 21 30 24 63
Fax : + 229 21 30 70 31
<https://www.commerce.gouv.bj>
contact@gouv.bj

Cotonou, le 25 février 2025

N° 115 MIC/DC/SGM/DCI/SA

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce communique :

Il est constaté que depuis quelques jours que les revendeurs de ciment organisent de fortes spéculations sur le prix.

J'informe la population que le prix du ciment n'a connu aucun changement au niveau des usines de production.

Ainsi, aucune hausse du prix du ciment ne saurait être justifiée.

A cet effet, je voudrais inviter les distributeurs de ciment aux respects des dispositions de la loi n° 90-005 du 15 mai 1990 fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin en son article 17 relatif aux marges bénéficiaires.

En conséquence, les services compétents du Ministère de l'Industrie et du Commerce sont instruits afin de procéder à des contrôles sur toute l'étendue du territoire.

Tout contrevenant sera sévèrement puni conformément aux textes en vigueur.

Pour le Ministre de l'Industrie et du Commerce et p.o.,

Le Secrétaire Général du Ministère



Eric Kader GBIAN TABE